

■ **Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale de Fribourg**, à Fribourg, encourager la prévoyance personnelle, bénéficiant d'un régime fiscal de faveur. (FOSC du 23.01.2003, p. 7). Magne Michel n'est plus secrétaire, sa signature est radiée. La procuration collective à deux de Zurkinden Bernard est radiée. Tercier Cédric, de Vuadens, à Charmey, est nommé secrétaire, et Haymoz Laurent, de Fribourg, à Riaz, est nommé membre du conseil, tous deux avec signature collective à deux. Procuration collective à deux est conférée à Savoy Laurent, d'Attalens, à Granges (Veveyse).

Journal no 4733 du 04.11.2004
(02537060 / CH-217.0.170.282-7)